



CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
GRAND EST
ENREGISTRÉ LE

03/03/2025

N° 25-0254

COURRIER ARRIVÉE GREFFE

Direction des Finances

Nos réf. : D-DFI-2025-03614
Dossier suivi par Laporte Yoann
Tél : 03 26 26 38 39
Courriel : financesagglo@chalons-agglo.fr

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes Grand Est
3-5, rue de la Citadelle
57000 METZ

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives relatif à la synthèse des rapports en 2023 sur l'axe particulier du pilotage des investissements

Monsieur le Président,

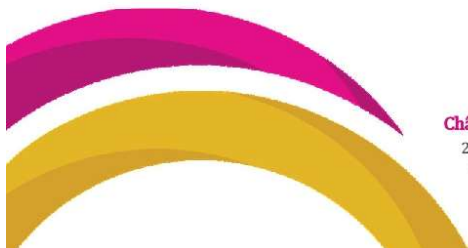
Par courrier en date du 28 janvier 2025, vous m'avez communiqué le rapport relatif aux observations définitives relatif à la synthèse des rapports en 2023 sur l'axe particulier du pilotage des investissements dans lequel la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne est mentionnée.

Depuis le budget primitif 2025 adopté en décembre 2024, la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne mobilise l'ensemble des outils disponibles pour le pilotage de son investissement à la fois dans un objectif de bonne gestion (respect des objectifs d'épargne et d'endettement) et dans un objectif de transparence et d'information de l'assemblée délibérante.

S'agissant de la concordance de l'inventaire avec l'état de l'actif du comptable, l'Agglomération a entrepris un important travail de régularisation de sa situation depuis le dernier rapport d'observations définitives du 15 mai 2023 qui faisait apparaître en 2021 un écart de 72,5 millions d'euros pour la valeur brute et de 85,7 millions d'€ pour la valeur nette comptable. Depuis, l'inventaire de l'Agglomération et l'état de l'actif du comptable sont quasiment concordants, ne faisant apparaître qu'un écart nullement significatif.

Situation patrimoniale du budget principal au 31 décembre 2024

En M€	Valeur brute solde 2024	Valeur nette comptable solde 2024
Inventaire de l'EPCI	327,43	292,57
Etat de l'actif du comptable	327,47	292,97
Ecart	0,04	0,40



Châlons-en-Champagne Agglo

26 rue Joseph-Marie Jacquard - CS 40187 - 51009 Châlons-en-Champagne
Cedex Tél. 03 26 26 17 60 - Fax 03 26 26 17 61
www.chalons-agglo.fr | contact@chalons-agglo.fr

S'agissant du pilotage de l'investissement, l'ensemble des investissements est décliné dans le plan pluriannuel d'investissement. Ce document recense l'intégralité des projets structurants, ainsi que les investissements récurrents appelés « charges conservatoires ». Sont évalués finement le coût de chaque projet, sa durée de réalisation ainsi que les subventions attendues. C'est à la fois un outil de pilotage financier mais également un outil de planification du plan de charge de la maîtrise d'ouvrage. L'arbitrage de la PPI est porté au plus haut niveau de la gouvernance politique de la collectivité.

Depuis le budget primitif 2025, l'ensemble des dépenses d'équipement de l'Agglomération sont déclinées en AP/CP. Il s'agit de la déclinaison de la PPI ; 13 AP dites de grands projets ont été créées pour les projets structurants et une AP dites « charges conservatoires » est créée chaque année pour les investissements récurrents. Une délibération est adoptée au cours de la même séance que le vote du budget primitif précisant la liste des AP ouvertes, le montant et la durée des AP, le lissage des CP. Le règlement des AP/CP a été intégré au règlement budgétaire et financier de la collectivité. Les annexes dédiées aux AP/CP dans les maquettes budgétaires (budget primitif et compte financier unique) seront renseignées et mises à jour annuellement. L'ensemble de ces informations seront transcrites dans le rapport d'orientation budgétaire ainsi que dans les rapports explicatifs transmis à l'assemblée délibérante lors du vote du budget primitif et du compte financier unique.

Une prospective financière est mise à jour annuellement afin d'intégrer les dernières prévisions budgétaires et les dernières réalisations (plus récent document budgétaire adopté et compte financier unique le plus récemment adopté) mais également les différentes mesures nationales contenues dans les lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale. Cela a été d'autant plus vrai ces dernières années avec la succession des réformes fiscales qui ont considérablement modifié la structure des recettes de l'Agglomération. Les hypothèses d'évolution des charges et produits intègrent également le contexte macroéconomique (inflation, taux d'intérêt...). L'exécutif fixe des objectifs en termes de niveau d'épargne (épargne nette) et de capacité de désendettement. Ainsi, chaque décision budgétaire adoptée tout au long de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative) est équilibrée afin de respecter les niveaux d'épargne et de capacité de désendettement attendus. La sincérité de la prévision budgétaire et des niveaux d'épargne sont vérifiés à l'adoption du compte financier unique. L'ensemble des documents de planification (PPI, AP/CP, prospective financière) sont mis en cohérence et mis à jour au fil de l'eau.

Telles sont les observations que je souhaitais vous adresser.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Jacques JESSON
Président
de la Communauté d'Agglomération
de Châlons-en-Champagne
Châlons-en-Champagne,
Le 3 mars 2025



Châlons-en-Champagne Agglo

26 rue Joseph-Marie Jacquard - CS 40187 - 51009 Châlons-en-Champagne
Codex Tél. 03 26 26 17 60 - Fax 03 26 26 17 61

www.chalons-agglo.fr | contact@chalons-agglo.fr